



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
ET BIOLOGIQUES

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

**Modalités de Contrôle des
Connaissances
Année Universitaire 2017-2018**

DFGSP-3 : 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Responsable : Professeur Vincent Lisowski



**Approuvé en CFVU
Le 28 septembre 2017
conformément à la
Charte des examens**

Article 1 : Structuration du DFGSP-3.

Le DFGSP-3 est constitué de :

- 14 Unités d'Enseignement obligatoires (UE) formant le socle commun de connaissances (SCC), donnant lieu à 54 crédits ECTS, se répartissant comme suit :

7 UE au semestre 5 (S5) correspondant à 27 ECTS

7 UE au semestre 6 (S6) correspondant à 27 ECTS.

Chaque semestre (S5 et S6) fait l'objet de deux sessions d'examen, la deuxième session regroupant l'ensemble des UE de S5 et S6.

Les délibérations de 1^{ière} et 2^{ème} sessions sont communes à S5 et S6 et ont lieu en juin pour la 1^{ère} session, en juillet pour la 2^{ème} session.

Les UE sont constituées de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP) et/ou de TD/TP.

Les épreuves écrites des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP).

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC) des TP et/ou TD/TP. L'assiduité aux TP et aux TD/TP **est exigée** (voir article 2).

- 2 UE optionnelles sont choisies par l'étudiant dans l'offre de formation, comptant chacune pour 3 crédits ECTS. Les étudiants choisissant l'UE « *Formation aux fonctions de tuteur qualifié* » valident 6 crédits ECTS et ne choisissent donc que cette UE.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.

1) Les UE obligatoires formant le SCC :

• 1^{er} semestre du DFGSP-3 (S5)

UE3-1A Cardiovasculaire CARD1 (Biochimie Clinique) – 2 ECTS

UE3-1B Cardiovasculaire CARD2 (Sémiologie, Pharmacologie) – 5 ECTS

UE3-2 Inflammation et Pathologies inflammatoires 1 IPI 1 (Immunologie, Sémiologie) – 2 ECTS

UE3-3 Inflammation et Pathologies inflammatoires 2 IPI 2 (Epidémiologie, Physiologie, Biochimie Clinique, Pharmacologie) – 5 ECTS

UE3-4 CARD-IPI (Chimie Thérapeutique-Pharmacie Clinique) – 5 ECTS

UE3-5 Biotechnologie/Biopharmacie – 5,5 ECTS

UE3-6 Sciences analytiques et Qualité – 2,5 ECTS



• 2^{ème} semestre du DFGSP-3 (S6)

UE3-7 Infectiologie 1 INFECTIO 1 (Bactériologie/Virologie) – 4,5 ECTS

UE3-8 Infectiologie 2 INFECTIO 2 (Parasitologie/ Mycologie médicale) – 2,5 ECTS

UE3-9 Endocrinologie ENDO (Sémio/Physiologie, Biochimie Clinique, Pharmacologie) – 4,5 ECTS

UE3-10 INFECTIO-ENDO (Chimie Thérapeutique-Pharmacie Clinique) – 4,5 ECTS

UE3-11 Hématologie-Cancérologie – 4,5 ECTS

UE3-12 Santé Publique- Toxicologie - 3

UE3-13 Pharmacognosie – 3,5 ECTS

2) Les UE optionnelles :

A l'exception de l'UE « Formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui valide 6 crédits ECTS, les étudiants doivent choisir 2 UE optionnelles, l'une au cours du S5, l'autre au cours du S6. Ces UE sont organisées après la fin de chacun des semestres.

Chaque UE compte pour 3 crédits ECTS. Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE (se reporter aux fiches spécifiques des UE). Si elles comportent un examen écrit, sa durée est de 1h30.

La capacité d'accueil maximale est fixée par UE. Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque UE.

Choix des UE optionnelles :

Les étudiants doivent choisir 1 UE dans le bloc A au S5 et 1 UE dans le bloc B au S6.

Un troisième choix pour chaque bloc sera également demandé aux étudiants au cas où leur proposition ne pourrait être agréée pour des raisons d'atteinte de la capacité d'accueil maximale. En cas de concurrence entre deux choix identiques, les critères seront définis par chaque responsable d'UE pour départager les candidats.

Une priorité de choix des UE optionnelles est donnée aux étudiants « primants ». Les étudiants « doublants » ou « triplants » conservent les UE optionnelles choisies l'année précédente.

UE du bloc A :

Qualité pharmaceutique et pharmacopée

Mondialisation du commerce du médicament : fraudes et risques

Immunoallergologie et pathologies du système immunitaire

L'animal de Laboratoire au XXI^{ème} siècle

Formation aux fonctions de tuteur qualifié
Optimisation des propriétés pharmacocinétiques d'une molécule active par modulation chimique et galénique
Anglais

UE du bloc B :

Photobiologie
Botanique pharmaceutique
Bases des interactions médicament/cible thérapeutique
Contrôle du médicament
Du fœtus à l'adolescent ; la croissance et ses troubles
Initiation au droit
Production et ingénierie des biomédicaments
Pharmacologie, physiologie et toxicologie expérimentales



3) Option Facultative Sport :

La possibilité est donnée aux étudiants de choisir une activité encadrée par l'un des enseignants d'EPS du SUAPS de l'Université de Montpellier.

L'étudiant devra vérifier que l'activité choisie est bien compatible (lieu, jour, horaire) avec son emploi du temps.

Pour pouvoir bénéficier de cette option facultative, l'étudiant doit être inscrit au SUAPS de l'UM (paiement, certificat médical d'aptitude au sport de moins de 3 mois).

Les enseignements seront organisés et validés par le SUAPS et par modules de 20 heures de pratique à raison de 2h / semaine obligatoire auprès d'un enseignant du SUAPS à choisir dans une activité du programme.

En fin de semestre, la restitution de la carte d'option facultative à l'enseignant est obligatoire pour prétendre être noté. L'évaluation en contrôle continu porte sur l'assiduité, l'implication, la progression et le niveau atteint. Pas de rattrapage.

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (10/20) et n'excédant pas un maximum de 3 points par semestre seront ajoutés à ceux obtenus au total des épreuves écrites et pratiques.

4) Option Facultative Anglais :

La possibilité est donnée aux étudiants de suivre des cours facultatifs d'anglais. Attention : ces cours sont distincts des UE optionnelles ou obligatoires d'anglais, intégrés aux différents parcours. Ils sont ouverts à toutes et à tous. Ils permettront, suivant les groupes constitués, un travail supplémentaire dans les domaines suivants :

- pratique de la conversation
- soutien et mise à niveau pour les étudiants plus faibles
- travail sur l'écrit

Ils auront vocation également à permettre à des étudiants de différentes promotions et formations de se côtoyer. Ces séances ne feront l'objet d'aucune évaluation et n'ouvrent droit à aucune comptabilisation de points dans quelque formation que ce soit. Ces cours sont donc à considérer comme une

offre de service à l'étudiant. L'enseignant tentera donc de s'adapter lorsque ce sera possible aux motivations majoritaires de chaque groupe constitué.

L'enseignement sera composé de dix séances d'1H30 qui pourront être placées soit entre 12H00 et 13H30, soit après 17H. Les étudiants intéressés sont priés de venir s'inscrire au laboratoire de Langues auprès de Mme Maître Devallon ou M. Nickson. Les cours pourront démarrer dès lors que nous aurons atteint un nombre suffisant d'inscrits.



5) Initiation aux pratiques professionnelles (S6)

C2I niveau 1

Le C2I niveau 1 est obligatoire. Les enseignements et les formations ayant l'intitulé "obligatoire" ne sont pas porteurs de crédits.

A/ Validation du C2I niveau 1

L'obtention du C2I niveau 1 suit les recommandations du jury du C2I niveau 1 de l'Université de Montpellier.

Le C2I niveau 1 est validé si la moyenne des deux notes est supérieure ou égale à 10.

La validation du C2I niveau 1 est obligatoire pour passer dans l'année supérieure.

Il y a deux sessions d'examens. Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées d'une session à l'autre.

Les étudiants conservent définitivement le(s) note(s) supérieure(s) ou égale(s) à 10/20.

B/ Obtention du certificat du C2I niveau 1

Le certificat du C2I niveau 1 s'obtient si l'étudiant à une note supérieure ou égale à 10/20 dans les deux examens (pratique et théorique), et conformément aux exigences officielles du BO, il n'y a pas de compensation des notes entre les deux examens

Module communication

La participation aux enseignements est **impérative** pour la validation de ce module.

La validation de ce module est conservée définitivement.

Article 2 : Organisation des TP et des TD/TP. Obligation d'assiduité.

L'organisation du contrôle continu des TP et TD/TP est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes-rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.) dans la limite de deux points :

- Les pondérations définies dans l'article 1.
- L'obligation d'assiduité.

La présence **à toutes les séances** de TP et de TD/TP est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée par écrit **dans les 3 jours** qui suivent à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé **dans les mêmes délais**

au service Examens/Scolarité. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable le fera savoir à l'administration et indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s). Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents pédagogiques de l'année, pourra calculer la note globale de contrôle continu avec les notes obtenues aux séances effectuées. Si l'absence est considérée comme non justifiée, la note zéro est attribuée à l'étudiant pour la ou les séance(s) concernée(s).

Article 3 : Conditions de validation.

Le DFGSP-3 est validé dans les conditions suivantes :

1/ Validation des 13 UE constituant le SCC (S3 et S4, 54 crédits ECTS) et des UE optionnelles (6 crédits ECTS) soit 60 ECTS au total.

Toutes les UE du SCC et les UE optionnelles se compensent entre elles.



4 cas sont possibles :

1. Une UE est validée si la note est $\geq 10/20$.
2. Les UE sont validées par compensation si la moyenne générale est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 8/20.
3. Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ mais présentant une seule note d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ne repasse que l'UE en question. En revanche si l'étudiant a 2 notes d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ou plus, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note $< 10/20$.
4. Dans tous les autres cas (étudiants ajournés (AJ)), les étudiants repassent les épreuves d'UE pour lesquelles ils ont obtenu une note $< 10/20$.

Les règles de validation sont les mêmes pour les deux sessions d'examens. Les notes obtenues en 2^{ème} session se substituent aux notes obtenues en 1^{ère} session.

Article 4 : Conservation d'UE validées en cas de non validation du DFGSP-3.

- L'étudiant conserve le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (UE du SCC, UE optionnelles) pendant 1 an.
- Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent le bénéfice des TP validés définitivement.

Article 5 : Rattrapage du stage officinal d'initiation.

A titre exceptionnel et après accord du directeur de l'UFR, l'étudiant sera autorisé à effectuer le stage officinal d'initiation en 3^{ème} année. En cas d'échec à la validation de ce stage en DFGSP2, le stage aura une durée de 3 semaines et devra se dérouler en continu hors période d'enseignement.

Ce stage d'initiation en officine fera l'objet d'une validation dans les mêmes conditions que celui réalisé en DFGSP2.

Article 6 : Stage d'orientation professionnelle

L'étudiant peut suivre en dehors des périodes d'enseignement ou d'examen, un stage d'orientation professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un laboratoire de biologie médicale, privé ou public ou enfin d'un établissement industriel.

Un rapport de stage devra être transmis au responsable pédagogique (cf convention de stage) dans un délai de 1 mois après la fin du stage.

Il convient de bien noter que la convention de stage doit être signée par toutes les parties concernées avant le début du stage, qui ne pourra commencer effectivement qu'à partir du moment où l'ensemble des signatures auront été recueillies.

Article 8 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

Selon l'arrêté du 22/03/2011 (JO du 13/04/2011, NOR: ESRS1106853A), complété par la circulaire du 6 juin 2011(DGESIP A-MFS n°2011-0834), le diplôme de formation générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie. Il comprend 6 semestres de formation, dont les deux premiers (S1 et S2) correspondent à l'année PACES. Après réussite aux épreuves classantes de la PACES, le DFGSP est obtenu si les éléments suivants ont été validés en totalité :

- Stage officinal d'initiation
- Socle commun de connaissances (SCC) et UE optionnelles du DFGSP-2 (S3, S4),
- SCC et UE optionnelles du DFGSP-3 (S5, S6),
- AFGSU de niveau 1
- C2I de niveau 1.
- Module communication

Le DFGSP permet l'obtention de 180 crédits ECTS, correspondant à un grade licence.





3ème année du Diplôme de Formation Générale en Sciences pharmaceutiques

Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 24 septembre 2015

CODE APOGEE	LIBELLE	RESPONSABLE	NATURE	CREDITS	UE MUTUALISEE (o/n)	CM	TD	TP	SESSION 1										SESSION 2											
									CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL					SESSION 2 (o/n)	CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL					
									DUREE	ORAL/ECRIT/TP	Barème	Coefficient	%	%	Coefficient	Barème	DUREE	ORAL/ECRIT		o	DUREE	ORAL/ECRIT	Barème	Coefficient	%	%	Coefficient	Barème	DUREE	ORAL/ECRIT
semestre 5																														
PF3BICLI	UE3-1A Cardiovasculaire CARD1	Pr Mary & Pr Raynaud de Mauverger	UE	2	n	16	4,5	0						100	2	20	1h	Ecrit	o							100	2	20	1h	Ecrit
PF3SEPHA	UE3-1B Cardiovasculaire CARD2	Pr Cros	UE	5	n	29	7,5	0						100	5	50	2h	Ecrit	o							100	5	50	2h	Ecrit
PF3IPI1	UE3-2 Inflammation et pathologies inflammatoires IPI1	Pr Giaimis	UE	5	n	32	4,5	15	1h/20 min	écrit/oral	10	1	20	80	4	40	2h	Ecrit	o							80	4	40	2h	Ecrit
PF3IPI2	UE3-3 Inflammation et pathologies inflammatoires IPI2	Pr Muller	UE	2	n	15	1,5	0						100	2	20	1h	Ecrit	o							100	2	20	1h	Ecrit
PF3CARD	UE3-4 CARD-IPI	Pr Lisowski	UE	5	n	42	3	15		TP	10	1	20	80	4	40	2h	Ecrit	o							80	4	40	2h 20min	Ecrit oral*
PF3BIOTE	UE3-5 Biotechnologie/Biopharmacie	Pr Lajoix	UE	5,5	n	49	10,5	0		QCM	11	1	20	80	4	44	2h	Ecrit	o							80	4	44	2h	Ecrit
PF3QUSTA	UE3-6 Sciences analytiques/Qualité	Pr Perrin	UE	2,5	n	24	6	0		tablette TD	7,5	3	30	70	7	17,5	1h30	Ecrit	o							70	7	17,5	1h30	Ecrit
UE optionnelles bloc A																														
PF3QUAPH	UE Qualité pharmaceutique et pharmacopée	Dr Coussot	UE	3	n	15	15	0		exposé oral	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit	o		oral si note oral < 15 / 30	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit	
PF3MCMED	UE Mondialisation du commerce du médicament: fraudes & risques	Dr Drakulovski	UE	3	n	30	0	0						100	3	30	1h30	Ecrit	o							100	3	30	1h30	Ecrit*
PF3IPSIM	UE Immunoallergie et pathologies du système immunitaire	Dr Boudard	UE	3	n	25	5 (perso)	0		travail personnel	10	1	33,3	67	2	20	1h30	Ecrit	o							66,7	2	20	1h30	Ecrit
PF3ANLAD	UE L'animal de laboratoire au 21ème siècle	Pr Michel	UE	3	n	30	0	0						100	3	30	1h30	Ecrit	o							100	3	30	1h30	Ecrit
PF3FOTUQ	UE Formation aux fonctions de tuteur qualifié	Dr Durand	UE	6	n						30	2	50	25 25	1 1	15 15	10 min	Oral Rapport	o							25 25	1 1	15 15	10 min	Oral Rapport
PF3OPPEC	UE Optimisation des propriétés pharmacocinétiques d'une molécule active par modulation chimique et galénique	Pr Masquefa & Dr Khier	UE	3	n	21	3	3						100	3	30	1h30	Ecrit	o							100	3	30	1h30	Ecrit
PF3ANGLA	UE Anglais	Mr Nickson	UE	3	n			20	0		exposés, oraux, devoirs	30	3	100					o		oral	30	3	100						
semestre 6																														
PF3BACVI	UE3-7 Bactériologie/Virologie	Pr Jumas Bilak	UE	4,5	n	36	9	6		TP+TD	15	1	33,3	67	30	2	2h	Ecrit	o							66,7	30	2	2h	Ecrit
PF3PARMY	UE3-8 Parasitologie/Mycologie médicale	Pr Bertout	UE	2,5	n	21	0	6		TP	5	1	20	80	4	20	1h30	Ecrit	o							80	4	20	1h30	Ecrit
PF3ENDOC	UE3-9 Endocrinologie	Pr Mary	UE	4,5	n	37	12	0						100	4,5	45	2h	Ecrit	o							100	4,5	45	2h	Ecrit
PF3INFEC	UE3-10 Infectio-Endo	Pr Lisowski	UE	4,5	n	37	6	12		TP	9	1	20	80	4	36	2h	Ecrit	o							80	4	36	2h	Ecrit
PF3HEMCA	UE3-11 Hématologie/Cancérologie	Pr Brouillet	UE	4,5	n	44	4,5	3		TP	9	1	20	80	4	36	2h	Ecrit	o							80	4	36	2h	Ecrit

* selon effectif

* oral si effectif < 12

Conservation des notes supérieures ou égales à la moyenne pour la session 2



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

PF3SPTOX	UE3-12 Santé Publique/Toxicologie	Pr Cuq	UE	3	n	32	4,5	0						100	3	30	1h30	Ecrit	o							100	3	30	1h30	Ecrit		
PF3GNOSI	UE3-13 Pharmacognosie	Pr Vercauteren	UE	3,5	n	25	0	15		TP	7	1	20	80	4	28	15 min	Oral	o							80	4	28	15 min	Oral		
UE optionnelles bloc B																																
PF3PHOTO	UE Photobiologie et photoprotection	Pr Marti Mestres	UE	3	n	24	6	0		exposé, dépliant, recherche	10	1	33,3	67	2	20	1h30	Ecrit	o							66,7	2	20	1h30	Ecrit		
PF3BOPH	UE Botanique pharmaceutique	Pr Mondolot	UE	3	n	4	26	0		reconnaissance, herbier, poster	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit	o		reconnaissance, herbier, poster	15	1,5	50	50	1,5	15	20 min	Oral			
PF3BAIME	UE Bases des interactions médicament/cible pharmaceutique	Pr Chavanieu	UE	3	n	22	8	0		TD/TP	10	1	33,3	67	2	20	1h30	Ecrit	o							66,7	2	20	1h30	Ecrit		
PF3CONME	UE Contrôle du médicament	Pr Perrin	UE	3	n	18	12	0		TD/TP	10	1	33,3	33,3 3 33,3 3	1 1	10 10		rapport oral	o							33,3 3 33,3 3	1 1	10 10		rapport (si note en dessous de la moyenne) oral		
PF3FACTR	UE Du fœtus à l'adolescent: la croissance et ses troubles	Pr Muller	UE	3	n	28	2	0	15 min	exposé	15	1,5	50	50	1,5	15	1h30	Ecrit	o							50	1,5	15	1h30	Ecrit		
PF3INDRO	UE Initiation au droit	Pr Legal Fontes	UE	3	n	18	9	0						100	3	30	15-20 min	Oral	o							100	3	30	15-20 min	Oral		
PF3PINBI	UE Production et ingénierie des biomédicaments	Pr Lajoix	UE	3	n	16	0	16		rapport TP	10	1	33,3	67	2	20	1h30	Ecrit	o							66,7	2	20	1h30	Ecrit		
PF3PHPTE	UE Pharmacologie, physiologie et toxicologie expérimentales	Pr Oiry Cuq	UE	3	n	3	0	25		TP	12	2	40	60	3	18	20 min	Oral	o							60	3	18	20 min	Oral		
Initiation aux pratiques professionnelles																																
PF3C2I	C2I	Dr Ravel	certificat	0	n	8	0	8	1h(TP ordi)	CC TP	8	12	0,4	20	0,6	30	50	1	20	45 min	Ecrit	o	1h	TP ordi	12	0,6	30	50	1	20	45 min	Ecrit
PF3COMMU	communication	Mr Fougeray	module	0	n	1	4	0										présentiel	n													

Conservation des notes supérieures ou égales à la moyenne pour la session 2

